

L'INFO BOURG



Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 30, no. 1 | Mars-avril 2018

GRATUIT

Problème de logement?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454

DOSSIER

AccèsLogis, un programme qui mérite de rester!

Stratégie sur le logement :

Peu de réponses du ministre Duclos

Page 9

Airbnb : réflexion & consultations au menu

Page 11

EN BREF

Un petit cadeau pour les groupes en défense collective des droits ?

(MED)C'est à l'aube de la pause des Fêtes que le gouvernement a annoncé un cadeau mi-figue, mi-raisin en ce qui a trait au financement des groupes en défense collective des droits (DCD). Les mobilisations des dernières années auront permis d'assurer 2,2 millions \$ supplémentaires afin de financer ces groupes pour leur mission globale dans le budget 2018.

De plus, 48 millions supplémentaires ont été annoncés pour les prochaines années, mais beaucoup d'incertitudes demeurent. Les millions supplémentaires pourraient impliquer une refonte du financement autour des services individuels, ce qui va à l'encontre des missions axées sur l'action collective, la vie démocratique et l'enracinement dans la communauté.

Les prochaines semaines et mois seront cruciaux pour s'assurer que le financement demeure et pour ainsi encourager la participation démocratique et la défense des droits des citoyens et citoyennes. Pour y arriver, le gouvernement se doit de respecter la mission des organismes en octroyant les sommes annoncées, tout en respectant l'autonomie des groupes.

Photo : Réal Michaud



Communautaire

dans la rue ...

Mobilisation, succès et craintes

Page 7

La tournée des député-e-s aura permis de remettre notre message aux Libéraux de la région.

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Fabien Abitbol, Marie-Ève Duchesne, Pascaline Lamare, Méric Sauvé.

Ont aussi contribué : Agathe Légaré, Vincent Baillargeon, Simon Pouliot, Jonathan Carmichael, Mathieu Nicolet, Andrée O'Neill.

Correction : Catherine Duchesneau

Mots croisés : Agathe Légaré

Infographie : Anne-Christine Guy

Photographie : Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

Publicité : Marie-Ève Duchesne (418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9

Tél. : 418-522-0454

Site web: www.compop.net

Courriel : comite.populaire@videotron.ca

Veillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.

Nouveau plan de lutte contre les graffitis de la Ville de Québec

Par Pascaline Lamare – texte publié sur le *Bourdon du Faubourg*, le 23 janvier 2018

La Ville de Québec a commencé à mettre en place depuis 2017 un nouveau plan de gestion des graffitis. Un plan qui intègre des pratiques développées notamment par le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (comme le prêt de trousse de nettoyage), et qui a pour objectif d'améliorer la gestion et le contrôle des graffitis, en associant à la fois prévention et intervention.



Photo: Pascaline Lamare

C'est en 2015 que le service de police de la Ville de Québec fait appel au directeur de l'arrondissement de la Cité-Limoilou pour lui faire part d'une problématique relative à la prolifération des graffitis dans les quartiers centraux, un enjeu soulevé au même moment par Graff'Cité. C'est d'ailleurs au printemps 2015 que le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste lançait l'initiative des trousse de nettoyage. Le nouveau plan de la Ville est le résultat de multiples consultations réalisées en 2016, de rencontres avec les neuf conseils de quartier (centraux), des Sociétés de développement commercial (SDC), des graffiteurs, et d'évaluations de modèles mis en places par d'autres villes.

Et les quartiers centraux en ont bien besoin ! Rien que dans le faubourg Saint-Jean-Baptiste, la surface couverte est passée de 15 161 pi² à 18 502 pi² (soit une hausse de 18 %) en un an. Dans les quartiers centraux, l'augmentation est de 30 %. Le plan annoncé vise à agir sur les facteurs qui contribuent à l'apparition d'un graffiti : la surface-cible, l'occasion, la motivation.

En mettant l'accent sur le nettoyage rapide, l'embellissement de la Ville par l'art urbain et en améliorant la cohésion communautaire, la Ville souhaite voir diminuer le phénomène de manière durable. Elle se dote ainsi d'une page internet dédiée (<https://www.ville.quebec.qc.ca/graffiti>, toujours inactive à la date où nous publions), et développera plusieurs outils de sensibilisation et de signalisation. Au niveau de la prévention, il est prévu que la Ville distribue des vignes et lierres gratuitement aux citoyens et citoyennes qui désirent couvrir les zones à risque.

La Ville prévoit également de promouvoir l'art urbain, pour permettre aux graffiteurs de s'exprimer « en toute légalité ». Des projets-pilote d'implantation de murs légaux devraient d'ailleurs être annoncés prochainement, et implantés en mai 2018. Les lieux pourraient être l'îlot Fleurie, le Skateparc du parc Victoria, et le parc Dollard-Des-Ormeaux. Et bien que le faubourg soit très touché par le phénomène, il n'est pas prévu d'y installer de mur légal, faute de surface assez grande pour en accueillir un. ■

Un 3e plan de lutte à la pauvreté décevant

(VB) Le 3e plan de lutte à la pauvreté (maintenant appelé le plan pour l'inclusion économique et la participation sociale), annoncé par le ministre François Blais en décembre dernier, comprend la mise en place d'un revenu de base pour les personnes assistées sociales ayant des contraintes sévères à l'emploi, qui sont au nombre d'environ 84 000. Même s'il s'agit d'un avancement pour celles-ci, ce plan d'action laisse tomber trop de personnes, étant donné qu'elles sont plus de 800 000 en situation de pauvreté au Québec.

Plan de lutte à la pauvreté ou création de main-d'œuvre bon marché ?

Suite à la dernière réforme de l'aide sociale, beaucoup de mesures annoncées sont des incitatifs à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale. Malheureusement, les mesures mises en place laissent croire que le but n'est pas de sortir les personnes de la pauvreté, mais bien de sortir les personnes de l'aide sociale afin de fournir de la main-d'œuvre bon marché à l'industrie. Rappelons qu'environ 40 % des personnes en situation de pauvreté au Québec sont sur le marché du travail. Le gouvernement a clairement manqué de courage politique et a fait le choix de laisser beaucoup trop de gens dans une situation de pauvreté.

Une force dans le quartier



Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste appuie de nombreuses initiatives communautaires comme le site de compostage communautaire du faubourg, inauguré en juin 2005 dans le parc Richelieu.

Devenez membre | 522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

Institut
Goarin
Isabelle
Esthéticienne et massothérapeute agréée
Soins du visage sur mesure - Épilations à la cire
Massages - Cosmétiques naturelles et locales
418 261-4044
816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com

**BIENVENUE
À ÉPICERIE
ET AUBERGE
J.A. MOISAN.**

699, rue Saint-Jean, Québec
Tél.: 418-522-0685
www.jamoisan.com
j.a.moisan@bellnet.ca

Davantage de nettoyage de rues cette année !

Par Fabien Abitbol

Cette année, ce ne sont pas deux mais trois corvées de nettoyage de rues qui sont programmées dans notre quartier, dans le cadre de l'opération menée par Graff'Cité. Par ailleurs, les trousse de nettoyage initiées en 2015 par le conseil de quartier, et reprises depuis par le Carrefour jeunesse-emploi Capitale Nationale (CJECN), seront disponibles plus tôt que les années précédentes.

Les grandes corvées de nettoyage viseront cette année la rue Saint-Jean, probablement début mai, mais seront copilotées avec la Société de développement commercial (SDC) du faubourg Saint-Jean et ne nécessiteront pas la fermeture complète de la rue.

En août 2016, à la demande du comité embellissement du conseil de quartier, la rue d'Aiguillon avait été nettoyée, quelques jours avant la mise en service du Métrobus 807. En août 2017, c'est la rue Saint-Gabriel qui avait été choisie en concertation avec le conseil de quartier. Dans les deux cas, les rues étaient barrées à la circulation, et le stationnement était interdit. ▼

Ces opérations de nettoyage s'inscrivent dans le Plan de gestion des graffitis de la Ville de Québec, qui a été présenté le 16 janvier dernier par Mme Véronique Pressé lors d'un CA public du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (lire l'article « Nouveau plan de lutte contre les graffitis de la Ville de Québec » en page 2).

Il en est de même pour les trousse de nettoyage, qui feront leur retour dès la mi-avril à la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste (rue d'Aiguillon, à l'angle de la rue Sutherland).

Si vous êtes un résident locataire :

Avant d'aller emprunter une trousse de nettoyage, prenez contact avec votre propriétaire afin qu'il vous autorise à vous occuper vous-même du graffiti.

Si vous souhaitez faire appel à Graff'Cité (par exemple parce que l'immeuble est trop vandalisé), vous devez d'abord convaincre le propriétaire du logement (lire ci-dessous la procédure).

Le membrariat des organismes communautaires, ça donne quoi ?

Par Simon Pouliot

Plusieurs personnes se demandent parfois pourquoi, d'un organisme à l'autre, les permanents et permanentes mettent de l'avant l'adhésion à leur groupe. Venir aux activités de ceux-ci ne suffit-il pas à démontrer que nous sommes en accord avec ce que celui-ci fait ? Oui et non.

D'une part, pour les organismes, le membrariat est un gage de représentativité de la population pour qui il agit ou des communautés avec qui il travaille. Pour les personnes qui ne vont pas nécessairement s'impliquer dans les actions de leur Comité populaire préféré, par manque de temps ou pour toute autre raison, le fait d'être membre nous indique clairement votre soutien. De ce fait, plus le nombre de membres est élevé, plus les comités sont légitimes de porter la parole d'une partie de la population. C'est alors que nous pouvons réellement revendiquer des changements sociaux au nom des centaines de membres qui sont d'accord avec la démarche du Compop. De plus, si la cotisation lors d'un abonnement est souvent symbolique (5 \$ dans le cas du Comité populaire), la quantité de membres à jour est un élément considéré par certains bailleurs de fonds.

Autrement, le fait d'être membre du Comité populaire vous donne accès à plusieurs bonnes choses. En effet, être membre du Compop vient avec la réception de la lettre produite chaque mois qui annonce les activités à venir (toujours plus plaisantes les unes que les autres), mais aussi une rétroaction sur celles qui viennent de passer. Mais surtout, être membre à jour du Compop vous donne le droit de vote lors de l'assemblée générale. Les assemblées générales sont le cœur de la vie démocratique des organismes comme le Compop. C'est à l'occasion de ces assemblées que les orientations sont prises pour la prochaine année, que les nouveaux dossiers peuvent surgir, que le Comité populaire puisse se mettre en action. Le fait d'être membre vous donne une voix et donc l'opportunité de venir présenter ce que vous voulez voir changer dans votre quartier. Votre adhésion vous donne du pouvoir.

Pour que le Comité populaire reste combatif et actif, remplissez votre adhésion ou renouvelez pour une autre année bien remplie.



Lors de la corvée de nettoyage sur la rue D'Aiguillon en 2016.

Ce sera le cas cette année, mais pour deux rues du secteur résidentiel ! Ces deux rues ont été choisies en raison du nombre important de graffitis indésirables sur leurs immeubles.

Les dates retenues et les lieux sélectionnés pour effectuer les corvées dans le secteur résidentiel sont :

- Le 13 juin 2018 sur la rue Saint-Olivier (sur toute sa longueur) ;
- Le 18 septembre 2018 sur la rue Richelieu (entre Salaberry et Honoré-Mercier).

Les résidents et résidentes des secteurs touchés devraient au préalable recevoir un avis dans leur boîte aux lettres pour les informer de cette corvée et de la fermeture des rues. Ils seront également invités à signifier leur intérêt en renvoyant à Graff'Cité le formulaire d'autorisation qu'ils trouveront sur notre site internet (www.cjecn.qc.ca/graff-cite).

Si vous êtes propriétaire :

Vous pouvez emprunter une trousse de nettoyage auprès de la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste. Les explications pour l'utilisation vous seront données en même temps que la trousse vous sera prêtée.

Vous pouvez également faire appel à Graff'Cité, soit par téléphone (418-524-2345), soit par télécopie (418-524-788), soit par courriel (Mme Johanne Perreault à jperreault@cjecn.qc.ca).

Demander ce service à Graff'Cité ne vous coûtera rien, puisque le travail est entre autres financé par la Ville, donc par une partie de vos taxes municipale !



**Comité populaire
Saint-Jean-Baptiste**

Formulaire d'adhésion

Pour renouveler votre adhésion au Compop, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer, avec une cotisation (5\$ par adhésion seulement).

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse de retour pour le coupon:
Comité populaire Saint-Jean-Baptiste,
780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9

Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Un « bête accident »

Par Mathieu Nicolet

Vous souvenez-vous de Guy Blouin, ce cycliste tué par une autopatrouille roulant à tombeau ouvert dans Saint-Roch ? Le verdict de la justice est tombé le 12 janvier dernier au sujet de la responsabilité du Fangio* de la police : non coupable. Absous, relaxé, innocenté, acquitté, blanchi ! Ainsi donc, pourchasser un citoyen – en marche arrière s'il vous plaît ! – le frapper, puis le traîner par terre juste après l'impact sans même attendre le personnel médical, ne représente finalement qu'un « bête accident » aux yeux d'un juge qui aura réussi l'exploit du tuer Guy Blouin une seconde fois.



Photo d'un rassemblement dénonçant l'impunité policière, organisé par le Comité du 3 septembre suite au décès de Guy Blouin.

Mais à l'instar de Salvador Allende, la seconde mort de Guy Blouin ne sera pas un vain sacrifice. Cette nouvelle jurisprudence donne l'opportunité à chacun d'éradiquer les cyclistes avec la bénédiction du système judiciaire. Afin de débarrasser le quartier Saint-Jean-Baptiste de tous ces cloportes à deux roues, il convient toutefois de suivre ces quelques règles élémentaires et spécifiques au quartier afin de pouvoir les éliminer de façon sécuritaire, et ce au plus grand bonheur des radios poubelles et du lobby automobile.

- Une fois un cycliste repéré, faites fi de toutes les règles de circulation. Donnez-vous de meilleures chances en grillant des stops, en accélérant au feu rouge, en circulant en sens inverse et au-delà des limites de vitesse autorisées. Ces infractions n'étant de toute façon jamais sanctionnées, vous aurez carte blanche pour faire comme bon vous semble.

Privilégiez l'utilisation d'un gros véhicule, tel un pick-up, Hummer ou autre char d'assaut. Le résultat sera plus efficace et les dégâts sur votre auto seront limités. Évitez cependant les pneus cloutés car ils déchirent la chair, salissant ainsi inutilement la chaussée.

Préférez les côtes dans le sens de la descente, car vous aurez une meilleure visibilité sur votre cible ainsi qu'un meilleur élan pour frapper le cycliste de plein fouet. Concentrez-vous donc sur les rues Sainte-Marie, Saint-Augustin et Deligny.

- Essayez d'avoir un portrait sociologique rapide de votre cible et misez plutôt sur des cyclistes à l'apparence pauvre et vulnérable. Toute victime permettra d'économiser de l'argent au gouvernement tout en libérant un appartement qui sera rendu disponible à la location sur la plateforme Airbnb. De plus, une place sera libérée à l'urgence en cas de décès constaté sur le lieu de l'impact. Un triple avantage !
- Dans la mesure du possible, préférez un impact au niveau de la tête. Après le choc, si le nuisible bouge toujours, faites quelques allers-retours sur son corps. Si nécessaire, descendez du véhicule et déplacez le corps par à-coups. Insistez sur les vertèbres cervicales et la nuque. N'oubliez pas : en cas d'hémorragie interne, les mouvements augmentent considérablement les chances de décès.
- Une fois le décès de votre cible confirmé, retournez vaquer à vos occupations. Après tout, cela n'aura été qu'un « bête accident ».

* Fangio : pilote automobile argentin dans les années 50.

Piétons, piétonnes et cyclistes dans Saint-Jean-Baptiste : des dangers à chaque coin de rue

Par Pascaline Lamare

Les données des accidents compilées et cartographiées par Accès transports viables indiquent clairement que les quartiers centraux sont plus dangereux pour les cyclistes et les piétons, piétonnes que d'autres quartiers plus résidentiels, et que la campagne pour le 30 km/h lancée par le Comité populaire est plus pertinente que jamais.

La récente mise à jour de la carte des accidents routiers avec cyclistes, piétons et piétonnes sur le territoire des villes de Québec et Lévis, de 2005 à 2016*, permet de constater que bien peu sont les intersections du faubourg Saint-Jean qui peuvent prétendre n'avoir vu aucun accident depuis 2006, même celles qui se trouvent dans des secteurs a priori plus résidentiels. Faut-il encore démontrer que la configuration des rues du faubourg ne permet tout simplement pas de rouler sereinement à 50 km/h, et que le conducteur ou la conductrice espérant un gain de temps en accélérant à cette vitesse ne fait que mettre en danger les piétons, piétonnes et cyclistes qui circulent dans Saint-Jean-Baptiste ?



Depuis 2006, plus d'une centaine d'accidents, dont sept graves et un mortel, ont été répertoriés dans le quartier. Certaines zones « accidentogènes » sont bien connues, et la palme revient sans nul doute à l'avenue Honoré-Mercier, où l'on relève plus de trente accidents sur la période. Mais la rue Saint-Jean, la rue d'Aiguillon ainsi que des rues résidentielles comme Richelieu ou Lavigneur ne sont pas en reste. L'intersection de la rue Saint-Jean avec Saint-Augustin (4 accidents), avec Sainte-Geneviève (3), Sainte-Claire (2), ou encore Turnbull (4) sont autant d'endroits dangereux. On recense également près de vingt accidents dans la partie nord du faubourg, de la rue d'Aiguillon à la rue Lavigneur. Ne parlons même pas de ceux qui sont arrivés sur René-Lévesque : 13 accidents, dont un mortel.

Panneaux d'arrêt plus ou moins respectés, feux de circulation ne prévoyant aucun temps de passage pour les piétons et piétonnes, tout concourt à renforcer les effets négatifs de la vitesse de circulation. Il est démontré que la vitesse est l'une des principales causes d'accident au Québec. La distance d'arrêt fait plus que doubler entre 30 et 50 km/h, et à cette vitesse, il faut presque 20 mètres sur revêtement humide pour s'arrêter, et 12,5 mètres sur revêtement sec. Quand on sait qu'en moyenne, il y a moins de 100 mètres entre chaque intersection dans le quartier, il est difficile de comprendre pourquoi nos rues sont encore majoritairement limitées à 50 km/h. On sait également que la vitesse aggrave les accidents : un impact à 50 km/h équivaut à une chute dans le vide du haut d'un édifice de quatre étages.

* Cette carte interactive peut être consultée au <http://bit.ly/1SbBrIB>

LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél : 418-647-6881
Fax : 418-647-3953
Courriel : info@lecrac.com

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

Heures d'ouverture

Lun - Mar - Mer : 12h à 16h
Jeu - Ven : 12h à 20h
Samedi : 12h à 16h

Vestiaire du Faubourg

780 Ste-Claire, Québec

La petite friperie de Saint-Jean-Baptiste

Merci pour vos dons !

Le pouvoir d'expropriation : un espoir pour le patrimoine bâti du quartier ?

Par Andrée O'Neill

Autant le parcours politique d'Anne Guérette en a déçu plusieurs, autant les défenseurs du patrimoine l'avaient applaudie lorsqu'elle avait mis sur pied Héritage Québec. Héritage Québec s'était donné pour mission de tenter de sauver les bâtiments d'intérêt, classés ou non, qui, dans la ville de Québec et notamment dans Saint-Jean-Baptiste, avaient jusque-là échappé au pic des démolisseurs. La création d'Héritage Québec répondait à un besoin criant, particulièrement dans un quartier qui, bien qu'il ne fasse pas officiellement partie de l'arrondissement historique inscrit à la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, en constitue la porte d'entrée, l'écrin et le faire-valoir.

Dans une de ses premières actions publiques, à l'automne 2008, Héritage Québec avait sonné l'alarme sur le sort du monastère des Franciscaines, promis à la démolition après avoir été vendu à un promoteur. On sait ce qui est arrivé : le monastère a été remplacé par le complexe immobilier L'Étoile, exemple désolant de façadisme et de mauvaise intégration à la trame architecturale d'un quartier.

Près de dix ans plus tard, Héritage Québec s'est évanoui dans la nature, et il suffit d'arpenter la Grande Allée et les environs du complexe L'Étoile pour se rendre compte qu'il manque à Québec une culture véritable de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, qu'il s'agisse de bâtiments institutionnels (comme l'église Saint-Cœur-de-Marie et la chapelle du Bon-Pasteur), ou résidentiels (comme la maison Pollack, la petite maison voisine de la tour Martello). Ne parlons pas de la pauvre église Saint-Jean-Baptiste, récemment éprouvée par un bris



L'église Saint-Jean-Baptiste est toujours sans vocation aucune et a subi plusieurs dommages pendant l'hiver.

de son système de chauffage et par des infiltrations d'eau. La fabrique paroissiale, qui est toujours propriétaire de l'église, n'a pas les fonds nécessaires pour une réfection urgente. N'espérons pas trop vite que les quinze millions de dollars accordés par le gouvernement Couillard et les quinze autres versés par la Ville pour les huit églises dont Saint-Jean-Baptiste fait partie nous éviteront le scénario habituel : vente à un promoteur privé, négligence délibérée (privation de chauffage, etc.), puis doléances auprès de la Ville pour démolir...

D'un côté, le maire Labeaume réclame du ministère des Affaires municipales le droit d'exproprier de manière plus expéditive les propriétaires de bâtiments historiques négligés. Mais de l'autre, il plaide en faveur d'une densification accélérée sur le territoire de la ville de Québec. On peut parier que ces immeubles éventuellement expropriés, au gré des sondages et du calendrier électoral, seraient vite revendus à d'autres promoteurs tout aussi désireux de convaincre M. Labeaume de les laisser faire « de quoi de beau » avec l'alléchant terrain libéré par une démolition.

L'administration Labeaume veut-elle réellement instituer une politique cohérente et ambitieuse de valorisation du patrimoine bâti à Québec ? Si tel est le cas, elle doit prêter une oreille plus attentive aux citoyens et citoyennes qui, depuis des décennies, se désolent pour sauver des témoins importants de l'histoire du quartier Saint-Jean-Baptiste, des éléments de patrimoine qui, rappelons-le, ont été payés en bonne partie par la collectivité au cours des deux derniers siècles.

Mais encore faut-il que les citoyens et citoyennes, justement, reprennent le flambeau et rallument les braises d'Héritage Québec pour que la Grande-Allée et ses environs ne deviennent pas un autre boulevard Laurier d'ici quelques années.

EN 2018...

Les Amies de la Terre de Québec ont 40 ans!!

MERCI À VOUS
qui nous avez suivis,
soutenus et
encouragés pendant
toutes ces années.

Surveillez notre programmation
spéciale du 40e!
Et pour devenir membre,
ou faire un don
rendez-vous au:
atquebec.org/nous-supporter/

 Amies de la
Terre de
Québec
40 ans en 2018

Communautaire dans la rue ... Mobilisation, succès et craintes !

Par Vincent Baillargeon



Des militants et militantes pendant le blocage de la permanence du parti libéral.

Le gouvernement libéral déclare dans toutes les tribunes qu'il n'y a jamais eu d'austérité. Le discours actuel des libéraux est qu'avec la « bonne gestion libérale » le gouvernement a pu dégager 4,5 milliards de dollars. Cependant, la population n'est pas dupe, nous savons bien que le surplus accumulé s'est fait sur le dos de la population, particulièrement sur celui des plus pauvres.

Une mobilisation encore forte pour le communautaire

C'est le 7 février dernier, dans le cadre de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire », que les groupes ont fait entendre leurs revendications, c'est-à-dire un rehaussement de leur financement de base, le respect de leur autonomie, la reconnaissance de leur rôle dans le progrès social au Québec et un réinvestissement massif dans les services publics et les programmes sociaux.

Alors que des actions ont eu lieu partout au Québec, les organismes de la Capitale-Nationale ont décidé de commencer leur journée en bloquant durant plus de deux heures l'accès au siège social du Parti libéral du Québec.

À travers une animation festive, la bonne humeur, le froid sibérien et une partie de hockey bottine, les personnes présentes avaient un message fort pour le gouvernement.

« Nous bloquons aujourd'hui l'accès au siège social libéral comme les libéraux bloquent l'accès aux organismes communautaires autonomes, aux services publics et aux programmes sociaux pour les citoyennes et citoyens du Québec dans le besoin », a dénoncé Raphaël Létourneau, co-porte-parole régional de cette campagne.

Les organismes communautaires autonomes ont été depuis plusieurs années les témoins actifs de l'approche austère du gouvernement. Pendant longtemps la population s'est tournée vers les groupes pour pallier leurs besoins primaires et pour défendre leurs droits. Aujourd'hui, avec le sous-financement chronique des 4 000 organismes, additionné à la destruction des services publics et des programmes sociaux, les personnes sont de plus en plus laissées à elles-mêmes.

Nicole Dionne, co-porte-parole régionale, ajoute : « Les organismes communautaires autonomes, ce sont des citoyennes et des citoyens de l'ensemble de la province, enracinés dans

les quartiers et les angles morts de la société, qui s'organisent collectivement pour répondre aux besoins et aspirations de leurs communautés. Avec un financement suffisant et une autonomie de gestion des fonds, chaque dollar aide concrètement des êtres humains, leur donne une voix, leur permet de participer activement dans notre société et de la transformer ».

En après-midi, les députés libéraux André Drolet, Raymond Bernier, François Blais, Patrick Huot, Véronique Tremblay et Sébastien Proulx ont reçu la visite de quelque 150 militants et militantes du mouvement communautaire.

Les manifestants et manifestantes ont profité du moment pour remettre leurs messages au personnel des bureaux visés. Les documents remis ont rappelé que la somme nécessaire pour remplir la mission des organismes est de 475 millions de dollars.

Malheureusement, certains députés, tel Sébastien Proulx, député de Jean-Talon et responsable de la Capitale-Nationale, ne semblaient pas prêts à recevoir les groupes communautaires. En effet, il a été impossible, même pour une seule représentante, de rentrer dans l'édifice et encore moins dans le bureau.

Pendant que les groupes d'action communautaire autonome se mobilisaient partout au Québec, une délégation de représentants et représentantes s'est rendue à l'Assemblée nationale pour le dépôt d'une pétition comportant 31 371 signatures.

Année chargée en mobilisations

Pour les militants et militantes du quartier Saint-Jean-Baptiste, de la Capitale-Nationale et du Québec en entier, les enjeux seront multiples en cette année électorale. Financement des groupes, respect de l'autonomie, aide sociale, investissement dans les services publics et les programmes sociaux seront seulement quelques enjeux où la population devra se mobiliser face aux partisans de la doctrine néolibérale. D'autres actions sont à prévoir au cours des prochaines semaines, entre autres lors du 9 avril. Vous pouvez contacter le Comité populaire pour plus de détails concernant cette action.



L'ensemble des militants et militantes à la fin du blocage pendant deux heures de la permanence du Parti libéral du Québec.

Passez chercher

**VOTRE PIZZA PRÉ-CUITE
ET ÉCONOMISEZ LES TAXES!**

lapiazetta.ca | 707, rue Saint-Jean | Québec | 418.529.7489

P I A
Z Z E
T T A

La pizza fine

BRÈVE



Photo : Mélanie Leblanc

Redécoration féministe au ministère de la Sécurité publique pendant l'action.

Action féministe dérangeante Et maintenant, ministre Coiteux ?

(MED) Pour la Saint-Valentin, un groupe de citoyennes s'est mobilisé dans la foulée du mouvement #MoiAussi et #EtMaintenant dans le but de revendiquer des actions concrètes et urgentes pour contrer les agressions sexuelles que subissent les femmes. Elles se sont rendues au ministère de la Sécurité publique pour remettre au ministre Martin Coiteux un immense cœur jaune afin de lui rappeler qu'il est temps de passer à l'action. Les manifestantes demandaient au gouvernement d'ouvrir une réflexion collective pour mettre en place des actions concrètes qui répondront aux besoins des victimes. Elles réclament des changements majeurs du système de justice qui bafoue, encore aujourd'hui, des femmes qui ont eu le courage de dénoncer et affronter leurs agresseurs à la face du monde.

RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB



compop.net

Journée internationale des femmes



Le Collectif 8 mars. Agence : UPPERKUT. Direction artistique et design graphique : Noémie Darveau.

À l'invitation de la Coalition régionale de Québec de la Marche mondiale des femmes

Dimanche 11 mars 2018



10h30 Rassemblement (mixte)

Cégep Limoilou (☎ 800-19-133-54)

1398, 8^{ème} Avenue

11h Départ de la marche festive

12h Brunch de solidarité (non mixte)

Centre Horizon ♿

801, 4^{ème} Rue (☎ 800-801)

*** Inscription nécessaire pour le brunch avant le 2 mars au 418-651-4280**

Brunch : 6\$, gratuit pour celles qui ne peuvent contribuer

Rires et solidarité féministe!

Pour informations ou en cas de tempête : 418-622-2620

Journée internationale des femmes Féministes tant qu'il le faudra !

(La rédaction) À l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Coalition régionale de Québec de la Marche mondiale des femmes (CRMMF) est heureuse de vous inviter à célébrer sous le signe de la solidarité féministe.

Le 11 mars 2018, une manifestation s'organise, dont le rassemblement se fera à 11 h au Cégep Limoilou (1398, 8^e Avenue). La marche sera un espace mixte, donc bienvenue à toutes et à tous.

La marche sera suivie par un brunch, à midi, au Centre Horizon (801, 4^e Rue) – réservation nécessaire avant le 2 mars, contactez le 418-651-4280. Le brunch sera, quant à lui, un espace non mixte réservé aux femmes.

Une caravane électorale des féministes de Québec sera aussi organisée dans la journée du 8 mars par cette même Coalition.

Encore en 2018, être féministe est important parce qu'il existe encore de multiples violences contre les femmes. On l'a entendu par le biais de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et par la campagne #moiaussi sur les violences sexuelles pour ne nommer que ces deux exemples.

On l'a bien compris, la droite n'aime pas les femmes ! Voici seulement un avant-goût, si vous n'êtes toujours pas convaincues :

• La hausse du salaire minimum n'est toujours pas suffisante ! Les femmes sont plus nombreuses à travailler au salaire minimum. La proportion a augmenté depuis 2015.

• Les organismes communautaires sont sous-financés ! On rappelle que les femmes sont les plus nombreuses à œuvrer dans ce domaine.

• Des coupes sont faites en santé et en éducation ! Deux domaines où les répercussions se font sentir directement sur les épaules des femmes en tant qu'usagères et travailleuses. Les femmes pallient les négligences de l'État.

À l'approche des élections provinciales, les beaux discours qui réaffirment que l'égalité entre les femmes et les hommes comme valeur fondamentale se feront entendre. Mais ceux-ci ne feront pas disparaître, dans les faits, les inégalités économiques et sociales que vivent les femmes.

Parce que les femmes subissent à différents degrés les conséquences de politiques néfastes de l'État.

Parce que nous avons beaucoup à dénoncer, mais aussi, beaucoup à proposer.

Parce qu'on veut s'assurer que les enjeux féministes trouveront écho dans les promesses électorales.

Surtout, parce qu'il est plus que temps qu'on entende les femmes.

Les féministes sont bien résolues à unir leurs voix et leur détermination afin de faire avancer leurs droits, au nom de l'équité et de la justice sociale, afin d'améliorer la société dans laquelle nous vivons.

Nous sommes et serons féministes tant qu'il le faudra !

La programmation de la 2e édition du Festival contre le racisme officiellement lancée

(La rédaction) C'est du 22 au 25 mars prochain qu'aura lieu la deuxième édition du Festival contre le racisme de Québec, un festival qui dresse un bilan positif de sa première édition réalisée en février 2017. C'est lors d'une soirée au bar Le Sacrilège, le 17 février dernier, que fut lancée officiellement sa programmation. Au menu : trois soirées musicales, une manifestation familiale et des nouveautés telles qu'une demi-journée d'ateliers touchant au racisme. Le tout se déroulant majoritairement dans une salle ouverte aux familles et, si l'objectif de financement du festival est atteint, de façon complètement gratuite.

FESTIVAL CONTRE LE RACISME 2018

JEUDI 22 MARS
SOIRÉE HIP-HOP
• AMERO
• DS DARKSHYNE
• SEIF
• DOMINIQUE SACY

SAMEDI 24 MARS
APRÈS-MIDI ATELIERS
Ateliers et conférences sur des expériences du racisme et des luttes antiracistes & panel sur les perspectives de luttes antiracistes
Service de garde sur place. Programme détaillé à venir.

SOIRÉE FOLK, AFRO & LATINE
• PRINCE CANNADO
• LA TRIBU
• D'AUTRES ARTISTES S'AJOUTERONT

CENTRE RÉCRÉATIF SAINT-ROCH 230, RUE DU PONT

VENDREDI 23 MARS
SOIRÉE HARDCORE
• BHATT
• DIANACRAWLS
• NEGATE LIFE
• MHEDVED
LE SCANNER 291, RUE SAINT-VALLIER EST

DIMANCHE 25 MARS
MANIFESTATION FAMILIALE CONTRE LE RACISME
CARRÉ D'YOUVILLE, 13H
POUR INFO : REPAC@REPAC.ORG

POUR PLUS DE DÉTAILS : FACEBOOK.COM/FESTIVALCRO/



Upop : une saison des plus diversifiées

(La rédaction) L'Université populaire (Upop) revient cette saison pour une édition des plus palpitantes. L'Upop est un projet de conférences, ateliers et discussions à raison d'une soirée par mois à la Librairie Saint-Jean-Baptiste, à 19 h. Les conférenciers et conférencières abordent toutes sortes de sujets, culturels, politiques, sociaux et économiques qui touchent le quartier et sa population.

C'est le 12 mars prochain à 19 h que le comité organisateur a prévu de lancer la saison, le tout sous le thème « Dans Saint-Jean-Baptiste... Wô les moteurs! » Cette campagne vise à obtenir la réduction de la vitesse automobile à 30 km/h pour l'ensemble du faubourg Saint-Jean-Baptiste. Plus globalement, cette campagne s'inscrit dans une volonté à plus long terme de développer un quartier à échelle humaine plutôt que centré sur l'automobile.

Le 9 avril sera l'occasion de réfléchir à un sujet de la plus haute importance pour les jeunes et les moins jeunes. Marie-Michelle Poulin présentera une conférence ayant pour titre « Jeunes victimes d'intimidation : approche alternative pour leur permettre de reprendre du pouvoir sur leur vie ».

Restez alertes, dans un prochain Infobourg seront annoncés les sujets des mois de mai et juin !

On vous attend en grand nombre pour que ces soirées demeurent inoubliables.

Plus que jamais, le racisme systémique fait ses ravages

Pour le comité organisateur du festival, il est facile de montrer le racisme du bout du doigt, dans un « face-à-face » entre deux personnes alors que le racisme systémique continue de faire ses ravages de manière beaucoup plus insidieuse. En ce sens, le racisme est un système de relations sociales qui, par sa connexion avec d'autres structures sociales (pensons à l'État, à l'économie, à la vie citoyenne, à l'éducation, au travail, etc.), fait partie de la société dans laquelle nous vivons. Nicolas Villamarin, porte-parole du Festival contre le racisme, en cite un exemple : « Si on regarde le Québec dans le monde, ou les structures qui font le lien entre le Québec et l'économie mondiale, on remarque que les secteurs d'activités économiques jugés de « moindre » valeur sont occupés par une force de travail étrangère, immigrante, racisée ou précarisée. En effet, de nombreuses études montrent comment, au sein du Canada et à Québec même (pensons à l'Île d'Orléans), la précarité du travail est une réalité des travailleurs et travailleuses migrants temporaires et d'une certaine proportion de la population permanente qu'on finit par raciser. Ce type de violence par le travail n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il faut aussi dénoncer les conditions de vie de ces personnes, la pauvreté, le profilage racial, la sous-représentation dans les postes de pouvoir ou dans les médias, la discrimination dans la recherche de logement, et on en passe. »

Une suite logique de la première édition

La deuxième édition du festival se veut en continuité avec la première. Rappelons que cette idée de festival est née d'un profond malaise : que ce soit les femmes autochtones, la communauté musulmane ou les personnes réfugiées syriennes, les victimes de préjugés et de discrimination religieuse, culturelle ou raciale se multiplient autour de nous. Pour le comité organisateur, ne rien faire devant ces injustices équivaut à les endosser. D'autres projets ont aussi eu lieu pendant la dernière année afin de créer des liens et des espaces de rencontres, comme un tournoi de soccer en juillet dernier. ■

En Bref



Commémoration du 29 janvier

(La rédaction) C'est sous le thème « 29 janvier 2017, je me souviens » qu'a eu lieu la commémoration citoyenne aux abords de la grande mosquée de Québec. Plusieurs prises de parole de personnalités publiques et quelques prestations artistiques ont eu lieu dans la soirée, mais c'est sans aucun doute celles des proches des familles ou des personnes survivantes qui auront marqué les esprits.

Le comité organisateur de la commémoration citoyenne est un regroupement citoyen, laïc et non partisan. Il est né le soir de l'attentat de l'initiative de citoyennes et citoyens de Québec. Des commémorations semblables se sont tenues simultanément dans 16 villes au Canada, dont cinq au Québec. ■



Formulaire de contribution pour l'université populaire (Upop)

L'Université populaire, projet de séries de conférences et d'ateliers sur des thèmes variés du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, est à la recherche d'idées pour la session qui commencera à l'hiver 2018. Ces soirées ont lieu le premier lundi du mois. Vous avez des suggestions ? Vous avez envie de d'animer l'une de ces soirées ? Faites-nous parvenir ce formulaire rempli. On vous remercie déjà.

Nom : _____ Courriel : _____
Numéro de téléphone : _____
Thème proposé : _____

Description de la présentation :

Faites parvenir votre formulaire de propositions de contributions au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste au 780, rue Sainte-Claire, Québec (Cé) G1R 5B9 ou par courriel au comite.populaire@videotron.ca. Le Comité de l'Upop regardera vos propositions attentivement et vous en fera un suivi. Merci !

Par Méric Sauvé



En 2015, le gouvernement libéral a diminué le financement du programme AccèsLogis et la tendance s'est poursuivie en 2016 où il annonçait des coupes de moitié du financement du programme. Cette annonce a soulevé une levée de boucliers de la part des communautés partout au Québec pour le maintien du programme AccèsLogis.

Le programme AccèsLogis vise à soutenir les initiatives des organisations à but non lucratif (OBNL, coopératives, sociétés acheteuses, etc.) qui désirent réaliser des projets de logements sociaux communautaires. Le programme se divise principalement en trois volets. Le premier vise à offrir des logements aux ménages ayant un revenu faible ou modeste. Le second vise à offrir des logements adaptés pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ont possiblement besoin de soutien à domicile et, finalement, le troisième volet vise les personnes ayant des besoins particuliers de logements. Cela inclut l'adaptation des logements pour les personnes ayant des incapacités.

En ce moment, AccèsLogis est le seul programme permettant la création de nouveaux logements sociaux. Il offre une variété de modalités d'aide financière selon le projet et le volet dans lequel il s'inscrit. Nous n'expliquerons pas tous les scénarios possibles, car cela peut être assez technique et sincèrement ennuyant. Néanmoins, on peut dire que de manière générale, le programme finance à 50 % les nouveaux projets d'habitation et les projets de rénovation des logements existants. Cela permet d'offrir des logements de qualité à des prix inférieurs au coût du marché, donc accessibles pour les personnes à faible revenu. En outre, au niveau de l'adaptation des logements pour des besoins particuliers, le programme peut verser jusqu'à 8 000 \$ par unité résidentielle.

Aussi, il faut dire que ce programme soutient les initiatives des communautés. Ce sont des groupes citoyens qui doivent mener les projets et trouver le reste du financement nécessaire à la réalisation du projet. Ainsi, ce programme exige relativement peu de gestion de la part de la fonction publique. Alors on peut se demander : pourquoi vouloir couper AccèsLogis ?

Le besoin est-il encore présent ?

Au Québec, environ 450 000 ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu à leur loyer et environ 200 000 en consacrent 50 % et plus. Seulement à Québec, 18 480 ménages locataires paient actuellement plus de la moitié de leurs revenus pour se loger. C'est dans ce contexte que le FRAPRU revendique 50 000 logements sociaux pour les cinq prochaines années. Le programme AccèsLogis permet la construction d'environ 3 000 logements par année, et les besoins sont encore loin d'être comblés.

Une décision idéologique

L'explication des coupures est assez simple. Le gouvernement libéral prend des décisions idéologiques basées sur une pensée néolibérale. En effet, pendant que ce gouvernement veut réduire le financement d'AccèsLogis, il annonce des réductions d'impôts qui favoriseront principalement les plus riches et offre des subventions généreuses aux entreprises privées. En 2017, Québec a donné 1,2 milliard en subventions, généralement

non remboursables, ainsi que 1,9 milliard en crédits d'impôt pour les entreprises privées. Si le gouvernement a les moyens de soutenir aussi fortement les entreprises, il a forcément aussi les moyens de soutenir les plus démunis de notre société. S'il ne le fait pas, c'est par choix !

La revendication, une nécessité

C'est grâce aux mobilisations de 2016 qu'AccèsLogis a été maintenu et nous devons continuer à militer pour que le programme soit bonifié et que d'autres programmes soient également mis en place. Nous devons montrer aux décideurs qu'ils ont tort de prioriser les entreprises privées aux conditions de vie des personnes les moins nanties de notre société.

C'est dans cette perspective que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste participait le 30 janvier dernier à une manif-action à Montréal pour exiger la bonification du programme. Alors que débutaient les consultations pré-budgétaires, quelques centaines de membres et de groupes alliés du FRAPRU, de différentes régions, ont manifesté au centre-ville de Montréal pour interpeller le gouvernement Couillard sur l'urgence de répondre aux besoins pressants des milliers de locataires mal-logés. En même temps que se déroulait cette manifestation, une vingtaine de militants et de militantes pour le droit au logement ont installé des sacs de couchage et ont occupé pendant une heure le bureau du ministre des Finances, Carlos Leitão. Une tente et des sacs de couchage ont aussi été installés dans le hall du Centre de commerce mondial où se situent les locaux du ministre.

Stratégie sur le logement : Peu de réponses du ministre Duclos

Par Marie-Ève Duchesne

En novembre dernier, à titre de ministre fédéral responsable du logement, monsieur Jean-Yves Duclos a présenté la toute première Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, un plan de 40 milliards de dollars visant à assurer que toutes et tous disposent d'un logement abordable qui répond à leurs besoins. C'est dans cette perspective que le député de Québec invitait la population et les acteurs et actrices du milieu à une séance d'information et de discussion le 25 janvier dernier.

C'est sans surprise que les groupes membres du FRAPRU n'ont pas obtenu de réponses plus claires quant aux engagements annoncés dans la Stratégie nationale sur le logement. En effet, même si le plan de 40 milliards semble ambitieux, rappelons que cette somme inclut les annonces déjà faites dans le dernier budget fédéral. De plus, selon les dires mêmes du ministre Duclos, 30 % des investissements auront été faits entre 2015 et 2018, et 70 % devraient l'être entre 2018 et 2028, soit après les prochaines élections fédérales.



Le ministre Duclos lors de sa présentation le 25 janvier dernier.

S'il y a une bonne nouvelle dans cette stratégie, c'est bien le maintien de l'abordabilité des logements sociaux datant d'avant 1994, notamment pour les ménages à faible revenu qui y habitent, et du soutien des efforts pour les remettre en bon état. Les fonds alloués dans la Stratégie sont budgétés pour les dix prochaines années. Cependant, on ne sait toujours pas si l'aide ainsi fournie par le fédéral, les provinces et territoires sera suffisante pour maintenir les loyers des ménages à faible revenu à leur niveau actuel, c'est-à-dire 25 % de leur revenu, pour le Québec. Questionné le 25 janvier à ce sujet, aucune réponse claire n'a été donnée par le ministre.

Il n'a pas été possible d'obtenir plus de réponses aux questions posées sur l'avenir de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), ni sur les mesures mises en place pour contrôler les loyers des logements abordables annoncés (qui selon la Stratégie ne devraient pas dépasser pendant 20 ans le seuil de 80 % du loyer médian du marché). La SNL implique aussi les territoires et les provinces, et aucune confirmation ni information ne nous a été donnée quant à l'avancement des discussions avec Québec sur l'arrimage de cette stratégie. Aucun son de cloche non plus sur les garanties qui seraient exigées pour que le Québec adopte clairement les objectifs de répondre d'abord aux ménages les plus vulnérables identifiés par la Stratégie.

Bref, la rencontre aura permis au ministre et député de Québec, Jean-Yves Duclos, de présenter sa Stratégie, sans toutefois aller plus loin dans les engagements concrets qui en découleraient. Les personnes actuellement mal-logées devront vraisemblablement attendre encore. Voilà une occasion manquée (du moins pour le moment) de poser des actions ciblant le logement social, notamment pour en construire de nouveaux, plutôt que de s'éparpiller dans une multitude de fonds et d'initiatives. Rappelons d'ailleurs que le Canada avait pris un sérieux retard dans le domaine, n'investissant aucune nouvelle somme depuis presque 25 ans.

Une force dans le quartier



Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste appuie de nombreuses initiatives communautaires comme **Le Vestiaire du Faubourg**, une friperie située au 780, Sainte-Claire. L'équipe recueille les dons de vêtements en bon état sur les heures d'ouverture.

Devenez membre | 522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

Ce qu'il faut savoir : La reconduction du bail

Par Jonathan Carmichael, organisateur communautaire au Bureau d'animation et information logement

La période de pointe de reconduction des baux est en marche ! Au cours des prochaines semaines, des centaines de milliers de locataires se demanderont : renouveler le bail ou déménager ? Accepter ou refuser les modifications demandées ?

L'avis du locateur

La loi permet à un propriétaire de modifier le bail au moment de sa reconduction. Pour ce faire, il doit acheminer, dans les délais prévus par la loi, un avis écrit de modification de bail au locataire. Généralement, la modification est une augmentation de loyer, mais toute autre clause au bail pourrait être modifiée.

Pour un bail de douze mois et plus, le propriétaire doit informer le ou la locataire de trois à six mois avant la fin du bail. Donc, les locataires ayant un bail du 1er juillet au 30 juin doivent recevoir l'avis entre le 1er janvier et le 31 mars. Pour un bail de moins de douze mois, l'avis doit être acheminé un à deux mois avant l'échéance du bail.

Refuser : un droit !

La hausse de loyer et les autres modifications demandées par le propriétaire dans l'avis ne s'appliquent pas automatiquement. La loi permet au locataire de les refuser. Avant de répondre, il est fortement conseillé de consulter le BAIL afin d'obtenir un coup de pouce permettant d'évaluer si la demande est abusive ou pas.

Si on choisit de refuser les modifications au bail, on dispose d'un délai d'un mois, à compter de la date de réception de l'avis, pour en aviser par écrit le propriétaire (par courrier recommandé, main à main avec accusé de réception ou par huissier). Dans le cas où le locataire ne répond pas, cela signifie qu'il a accepté de renouveler son bail avec les modifications demandées par le propriétaire dans l'avis.

Il existe certaines exceptions au droit de refuser une modification de bail. Les locataires qui sont membres de la coopérative d'habitation où ils demeurent ne peuvent pas refuser les modifications proposées ni les locataires qui demeurent dans un logement à loyer modique. Il en est de même, pendant les cinq premières années, pour les locataires dont le bail indique à la section F qu'il s'agit d'un immeuble dont l'utilisation à des fins locatives résulte d'un changement d'affectation ou d'un immeuble nouvellement bâti.

Après un refus

Une fois le refus signalé, la balle est maintenant dans le camp du propriétaire. À son tour, il dispose d'un délai d'un mois.

Trois scénarios sont possibles :

- 1) une négociation entre propriétaire et locataire pourrait aboutir à une entente sur le montant du loyer ;
- 2) le propriétaire pourrait s'adresser à la Régie du logement afin qu'elle fixe le loyer et qu'elle se prononce sur les autres modifications au bail ;
- 3) le propriétaire pourrait ne rien faire, ce qui signifie que le bail se renouvellera aux conditions précédentes.

Fixation du loyer par la Régie

Si le propriétaire choisit de faire une demande en fixation de loyer à la Régie du logement, le locataire doit en être informé. Le propriétaire lui fera parvenir une copie de sa demande. Dans les mois suivants, il y aura convocation à une audience devant un greffier spécial où seront appliqués les critères prévus dans le règlement sur la fixation des loyers. Lors de cette audience, le propriétaire devra présenter les pièces justificatives pour les diverses dépenses liées à l'immeuble (taxes municipales et scolaires, assurances, entretien, travaux majeurs, etc.) Il est fortement recommandé au locataire d'être présent afin de s'assurer que les dépenses invoquées soient réelles.

Il est fort probable que l'audience ait lieu après la reconduction du bail. Ainsi, le loyer restera au même coût en attendant la décision. Le montant fixé par la Régie du logement sera rétroactif à la date où le bail s'est renouvelé.

Déménager ?

Si on ne souhaite pas renouveler son bail, il faut en aviser le propriétaire. Après réception de l'avis de modification de bail, le locataire a un mois maximum pour aviser par écrit le propriétaire de l'intention de ne pas renouveler le bail.

Si on n'a pas reçu d'avis, il faut alors envoyer l'avis de non-renouvellement dans la période prévue par la loi pour aviser des modifications au bail (entre trois et six mois avant la fin du bail pour un bail de douze mois et plus ou entre un et deux mois avant l'échéance pour un bail de moins de douze mois).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant votre hausse de loyer, vous pouvez contacter le Comité populaire au 418-522-0454 ou le BAIL au 418-523-6177.



Les taux de la Régie du logement

(JC) Vendredi, 26 janvier, les groupes de défense des droits des locataires ont accueilli la nouvelle avec soulagement : la Régie du logement a publié les estimations d'augmentation de loyer pour 2018. Aux fins de mémoire, rappelons que la Régie avait décidé en 2017, à la surprise générale, de plier devant les lobbies de propriétaires immobiliers en ne publiant pas les estimations. Une large mobilisation des locataires avait finalement obligé la Régie à revenir sur sa décision.

Ces estimations sont essentielles quand vient le temps d'évaluer si l'augmentation demandée par le propriétaire est justifiée ou non. Il faut toutefois noter qu'elles ne tiennent pas compte de la variation des taxes municipales et scolaires, ainsi que des assurances et des rénovations majeures.

Taux 2018 de la Régie

Logement non chauffé par le propriétaire :

- 0,5 %

Logement chauffé par le propriétaire :

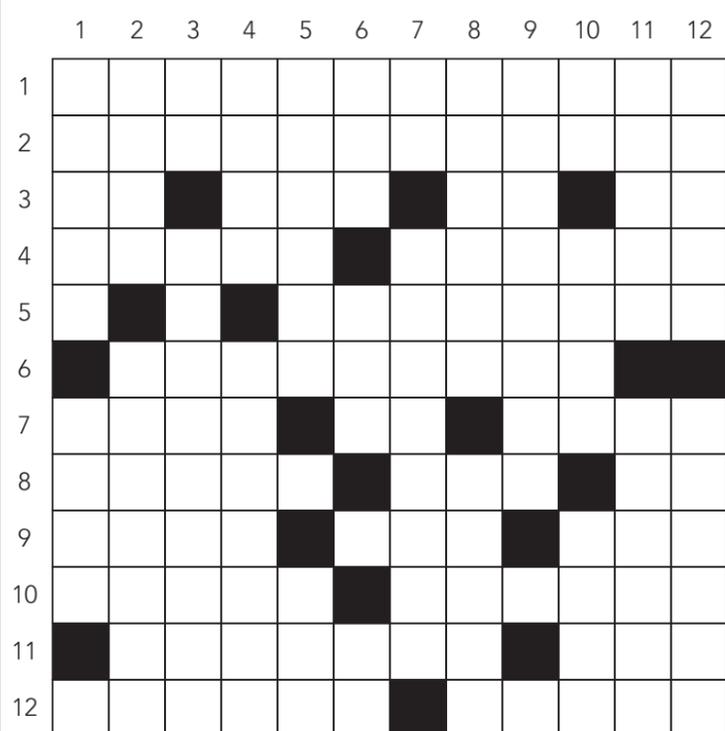
- Électricité : 0,5 %
- Gaz : 0,7 %
- Mazout : 1,9 %

Taux de récupération des travaux majeurs :

- 2,4 %

Mots croisés

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- 1- Ordonne et dirige une action de loin, en demeurant dans l'ombre.
- 2- Permission accordée par une autorité, par exemple pour manifester dans la rue.
- 3- Route rurale. - Attaché. - Conseil du Trésor. - Note de musique.
- 4- Qui contiennent de l'iode. - Montant en dollars canadiens du salaire minimum en Ontario, à partir de janvier 2019.
- 5- Éprouviez une joie intense.
- 6- Ensembles cohérents (de présomptions ou de preuves).
- 7- Récipients à déchets. - Préfixe privatif. - Provocation.
- 8- Juste à côté du parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste, elle est primaire... - Habitant. - Année.
- 9- Encore actif en Sicile. - Ignorant, borné. - Texto.
- 10- Bâtiment délabré comme une ex - boucherie de la rue Saint-Jean. - Bernait, abusait de la confiance de quelqu'un.
- 11- Répétitions inutiles. - Lisse, sans aspérité.
- 12- Intimident. - Résultat.

Verticalement

- 1- Montant du prix d'un service (téléphone, électricité, gaz, autobus). - Être grand ouvert.
- 2- Unité monétaire de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, etc. - Document comptable qui précise le prix de vente d'une marchandise.
- 3- Presque un lot. - D'une rigueur excessive.
- 4- Le dieu des vents. - Pays de glaciers et de volcans.
- 5- Périodes périlleuses de l'existence d'un individu ou d'une collectivité. - Un en allemand.
- 6- Oiseau de basse-cour. - 91 en chiffres romains. - Consonne doublée.
- 7- Abrégé de Madame et Mademoiselle aux États-Unis. - Sollicite humblement et avec insistance.
- 8- Tache jaune de l'œil. - Fleuve de France, des Pays-Bas et de Belgique.
- 9- Manière d'être avec les autres.
- 10- Conjonction. - Nymphes des eaux. - Excepté, hormis.
- 11- Montant en dollars canadiens du salaire minimum au Québec, à compter du 1er mai 2018. - Disette et pauvreté extrême.
- 12- Greffez une plante. - Instituteur, enseignant.

Airbnb : réflexion & consultations au menu

Par Marie-Ève Duchesne

Lors de son assemblée générale annuelle, le 4 octobre 2017, le Comité populaire a reçu comme mandat de revoir ou de réitérer sa position dans le dossier de l'hôtellerie illégale de type Airbnb, à la lumière de la conjoncture actuelle. C'est donc en ce sens que le comité Airbnb avait organisé une soirée de présentation et de discussion le 31 janvier dernier. La présentation a permis de dresser le portrait politique de la situation, des actions arguments portés par le Comité populaire ainsi que par d'autres regroupements et alliés. Cette présentation a été suivie d'un espace de discussion afin de connaître l'opinion des membres.



Ce n'est pas d'hier que le Compop se préoccupe de la question de l'hôtellerie illégale. Rappelons seulement l'enjeu entourant le Classique dans les années 1980.

Les chocolats de Pâques Erico, un péché trop mignon!

Erico
CHOCOLATERIE CRÉATIVE
MUSÉE DU CHOCOLAT

LES GLACES BIEN TÔT DE RETOUR!

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC | T. 418 524-2122 | ERICOCOCOLATIER.COM

Sans grande surprise, les membres présents ont réitéré d'emblée la position déjà adoptée par le Comité populaire dans ses grandes lignes. La réflexion se poursuivra dans les prochaines semaines, mais déjà certains points semblent ressortir fortement de la discussion. Tout d'abord, le besoin d'aller plus loin dans nos actions pour exiger du politique qu'il se donne les ressources nécessaires pour faire appliquer ses lois. Et ce, de toute urgence. L'autre point qui demeure à réfléchir concerne la rue Saint-Jean. Les membres présents ont soulevé des inquiétudes quant à l'ouverture, même minime, pour permettre à Airbnb d'oeuvrer sur cette rue au cœur du quartier. Il faudra voir si, et comment, cette inquiétude viendra ou non influencer la position du Compop dans son travail futur.

Des consultations ce mois-ci

La Ville de Québec et l'Office du tourisme de Québec (OTQ) ont annoncé le 8 février dernier la tenue des consultations publiques en lien avec le dossier de l'hébergement touristique. Rappelons qu'un comité de travail a été créé en septembre 2017 afin de se pencher sur la question de l'hébergement touristique à Québec, avec la popularité grandissante des sites de location en ligne de type Airbnb. Le résultat des consultations sera transmis au comité afin qu'il en tienne compte dans ses recommandations qui devraient être connues en septembre prochain.

Des séances d'audition permettront à la population de faire entendre leur opinion, soit par la présentation d'un mémoire ou d'un commentaire verbal. Les séances se tiendront les 21 et 22 mars prochain au Club social Victoria (170, rue du Cardinal-Maurice-Roy). Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer verbalement ou déposer un mémoire (avec ou sans présentation) doivent s'inscrire au plus tard le 12 mars à 16 h en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/formulaire/>

Un questionnaire en ligne sera aussi accessible à tous et à toutes jusqu'au 31 mars 2018 : <https://fr.surveymonkey.com/r/88FPRNV>

Afin de préparer leurs interventions aux séances d'audition des opinions, les conseils de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire et de Saint-Jean-Baptiste ont aussi organisé un atelier participatif avec les citoyens et citoyennes de leur quartier le 28 février dernier. ■

Le piano public à l'honneur au conseil de quartier

(La rédaction) Le comité du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste en charge de l'embellissement a dévoilé les noms des deux gagnants du concours de photo amateur lors de la rencontre publique mensuelle de décembre 2017.

Le premier prix a été attribué à Mme Sophie Pomerleau (quartier Saint-Jean-Baptiste) pour une photo prise le 16 juillet 2017 et représentant le piano public installé durant l'été devant le Cantook. Un piano qui n'avait pas fait que des heureux, comme nous avons pu déjà en parler dans L- mais qui a fait une heureuse, puisque Mme Pomerleau a ainsi gagné 110 \$ en bons d'achat à dépenser chez cinq commerçants partenaires de ce concours.

« Mon fils et moi étions ensemble à marcher sur la rue Saint-Jean, a expliqué la gagnante. Félix entre au Cantook se chercher un café pendant que j'écoute « Gerry Boulet » chanter sur le piano. Je l'écoute en zieutant la promotion du concours de photo pour le quartier. Lorsque mon fils est sorti du café, « Gerry » s'est levé du piano, alors j'ai dit à Félix : « Assoie-toi au piano et joue nous quelque chose, je vais prendre une photo pour gagner le concours ». Mon fils était sceptique... mais il a joué le jeu et les étoiles se sont alignées pour qu'une belle photo parlante naisse : des personnages dans l'ombre de leur casquette, les couleurs franches de ce grand soleil d'été, la vie du quartier ! », a expliqué Mme Pomerleau au conseil de quartier.



M. Gilles Deleurme (de Limoilou) a remporté pour sa part le 2e prix. Il s'agissait de 60 \$ en bons d'achat à dépenser chez trois des partenaires. Sa photo, prise le 18 juin, représentait la terrasse estivale du bar Le Sacrilège. M. Deleurme avait pris connaissance de l'existence de ce concours à l'occasion de la fête du quartier.



Le concours photo, qui en était à sa première édition, était ouvert à tous les résidents et résidentes de la ville de Québec, contrairement au concours d'embellissement, réservé à ceux du quartier Saint-Jean-Baptiste, et dont L'Infobourg a donné les résultats dans une précédente édition.

Les membres du jury n'avaient pas pour consigne de juger une qualité photographique, mais ce qui reflète l'esprit et l'ambiance du quartier.

— Annoncez-vous dans —

L'INFO BOURG

72\$ pour une carte d'affaires

vue par

5000

personnes dans le quartier

pour infos 418-522-0454

